

**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT  
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le 23/09/2025

ID : 040-254002165-20250922-MOL\_DL4\_220925-DE



N° 4

**Objet : Approbation de la proposition du Crédit Agricole d'Aquitaine relative à la souscription d'un prêt à taux fixe**

Le 22 septembre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Eva BELIN

**Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Francis BETBEDER

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE à Mme Eva BELIN
- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT
- M. Louis GALDOS à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- M. Olivier MARTINEZ
- M. Benoît DARETS
- Mme Stéphanie MORA DAUGAREIL
- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet et Mme Marianne DELOUBES, Directrice Education, Culture et Sports
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU la délibération n° 1 du 3 mai 2024 portant élection de M. Xavier FORTINON en tant que Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et Maâ,

VU la délibération n° 9 du Comité Syndical du 3 mai 2024 portant délégations au Président du Syndicat Mixte en matière d'emprunts,

VU la délibération n° 3 de ce jour du Comité Syndical approuvant la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025,

VU la convention de délégation de service public, signée le 30 avril 2025 entre le Syndicat Mixte et la société Le Touquet Syndicate Ltd, qui prévoit, à son article 26, le versement par le Syndicat Mixte d'une subvention d'investissement en vue de la rénovation du réseau d'arrosage, d'un montant maximal de 900 000 euros,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte sollicite un apport à hauteur de 540 000 euros, en vue du versement partiel de la subvention d'investissement à verser au bénéficiaire de service public des équipements sportifs et de loisirs du golf de Moliets,

CONSIDERANT la proposition du Crédit Agricole d'Aquitaine du 10 septembre 2025 relative à un prêt à taux fixe de 3.72% d'un montant de 540 000 € pour une durée de 15 ans,

CONSIDERANT qu'à la suite d'une consultation auprès de quatre établissements bancaires, l'offre remise par le Crédit Agricole d'Aquitaine apparaît comme la mieux disante,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver la proposition de prêt du Crédit Agricole d'Aquitaine susvisée du 10 septembre 2025 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - Montant : 540 000 €
  - Durée : 15 ans
  - Taux fixe : 3.72 %
  - Périodicité annuelle, avec amortissement constant
  - Commission d'engagement : 550 €
  
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer tous actes afférents.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON

Xavier FORTINON